

FORMATION ACACED (chiens - chats - NAC)

Formation en vue de l'attribution de

l'Attestation de Connaissances pour les Activités liées aux animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques.

Certification inscrite au Répertoire Spécifique - Fiche N°RS5650 enregistrée le 23/02/2016 échéance au 31/12/2026
délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

en
formation
continue

calendrier et tarifs sur :
www.mfr-semur.com



Prérequis

La formation ne requiert aucun niveau de connaissance préalable. Les personnes désireuses d'obtenir un ACACED doivent avoir au minimum 16 ans et une maîtrise de la langue française (lecture et écriture) et de l'outil informatique est nécessaire à la passation de l'évaluation.

Public concerné et financement

Les activités exercées en lien avec les animaux de compagnie des espèces domestiques doivent s'effectuer dans le respect du bien-être animal, et en sécurité. Sont visés en particulier la gestion d'une fourrière ou d'un refuge, l'exercice à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats. Au moins une personne en contact avec les animaux doit détenir l'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie des espèces domestiques.

Selon le statut du stagiaire, le financement de la formation peut être :
sur apport personnel et/ou financement CPF, OPCO, Région, Entreprise, FT...

Objectifs et compétences visées

La formation vise à sensibiliser les participants aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux des animaux de compagnie d'espèces domestiques, à leur sélection, leur entretien et à la réglementation les concernant.

Les compétences attendues sont liées aux huit domaines abordés durant la formation : « alimentation », « comportement », « logement », « droit », « reproduction », « santé animale », « transport » et « sélection ».



MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES
— Semur-en-Auxois —

MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR

10 RUE DU COUVENT - BP 67
21140 SEMUR-EN-AUXOIS

03 80 97 07 08

www.mfr-semur.com

Durée de la formation et tarif

La durée minimale de l'action de formation est : 14 heures pour une catégorie, 21 heures pour deux ou trois.



Modalités pédagogiques

En amont de la formation, délivrance d'un support (livre numérique) sur clé USB. La formation est dispensée par des professionnels des filières animales et des spécialistes de la formation professionnelle. Une connexion internet est disponible.

Modalités d'évaluation

L'évaluation s'effectue, en fin de formation, sur un portail web spécifique par QCM. Elle porte sur les huit thèmes suivants : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Durée maximale de l'évaluation : de 30 à 60 minutes selon le nombre de catégories. Au minimum, 60% de bonnes réponses sont attendues pour la validation des connaissances.

Attestation de formation

L'attestation de connaissance pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques est générée automatiquement par l'application et extraite par la Direction (Régionale) de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt de la région dans laquelle a eu lieu la formation. L'attestation est signée par le Directeur (Régional) de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la forêt et retournée au candidat.

Accessibilité aux sessions

Lors de la prise de contact, les personnes déficientes ou handicapées, peuvent évoquer leur situation avec notre référent handicap afin de faciliter leur accueil et le suivi de la formation.

Débouchés, objectifs, insertion professionnelle

Le certificat de capacité, permet d'exercer une activité professionnelle en lien avec les animaux de compagnie : salarié d'élevage ou de magasin de vente d'animaux de compagnie, agent animalier, responsable de chenil, responsable de refuge, exploitant agricole avec élevage canin-félin, responsable de pension canine-féline, pet-sitter, présentateur d'animaux au public... Après formation en intraentreprise : métiers de la sécurité et de la défense, chiens d'utilité et chiens guides...



Entretien des compétences et des connaissances

Pour que cette certification reste valable, les connaissances doivent être actualisées au plus tard 10 ans après son obtention. La formation portant sur l'actualisation des connaissances nécessaires aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques est d'une durée minimale de 7 heures, et porte sur les 8 domaines listés dans la formation initiale.



édition 09/2024

MAISON FAMILIALE RURALE DE SEMUR-EN-AUXOIS

10 RUE DU COUVENT BP 67 21140 SEMUR-EN-AUXOIS 03 80 97 07 08
siret 778 258 764 00019 NAF 85.32Z

organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture de Bourgogne sous le N°
26210336121